Claude Du Bosc de Montandré

Les paradoxes d'estat ...

LES PARADOXES D'ESTAT SERVANT D'ENTRETIEN AVX BONS ESPRITS.

Et faisant voir,

I. *Qu'il falloit absolument que Monseigneur le Prince fust emprisonné, parce qu'il estoit innocent.*

II. *Qu'il est necessaire que Mazarin reuienne.*

III. *Que le mauuais gouuernement du Mazarin a esté tres-aduantageux à l'Estat.*

IV. *Que la Reyne a ruiné la fortune du Cardinal Mazarin.*

V. *Qu'il est necessaire qu'on fasse de nouuelles impositions pour soulager le Peuple.*

VI. *Que le Ministere d'Estat n'est point vn degré digne d'estre brigué par vn homme de cœur.*

VII. *Qu'il estoit necessaire que les Iansenistes & les Molinistes s'entre-accusassent d'erreur.*

M. DC. LI.

LES PARADOXES D'ESTAT, *seruant d'entretien aux bons esprits.*

IE m'en vay renuerser tous les principes de la Logique par vn raisonnement contradictoire à toutes ses maximes : Ie m'en vay choquer la creance la plus raisonnable du sens commun, par l'establissement des opinions qui ne peuuent estre fondées que sur ses ruines : Ie m'en vay tirer des consequences infaillibles & necessaires, qui n'auront neantmoins point en apparence aucun rapport auec leurs antecedens. Bref, ie m'en vay argumenter à la mode.

I. *Monseigneur le Prince a esté emprisonné pendant le Ministere de Mazarin, Monseigneur le Prince estoit donc innocent : Monseigneur le Prince n'auoit iamais desobligé ny le Roy ny l'Estat pendant le Ministere du Cardinal Mazarin, donc Monseigneur le Prince deuoit necessairement estre emprisonné pendant le mesme Ministere :* Ne fais-ie pas fremir par ces propositions toute la dialectique d'Aristote? Ne combats-ie pas d'abord tout ce qu'il y a de raisonnable dans la Politique ? Ne semble-t'il pas

que ie n'en veus qu'au ſens commun ? & ne diroit-on pas à bien conſiderer ces Entimemes, que ie veux forcer la verité dans ſes retranchemens, que i'attaque la raiſon dans ſes forts, & que ie veux aſſeoir le menſonge ſur le throſne de la verité par le miniſtere propre de ceſte impeccable ? Il eſt vray, qu'à ne regarder mes propoſitions que dans leur ſeule eſcorce; on en pourroit former ces horribles iugemens: Mais ceux qui voudront les penetrer auec moy, trouueront que les conſequences ſont tirées en droite lignée de leurs antecedens, & qu'à moins que de diſcourir de ceſte façon contradictoire, il falloit neceſſairement que ie tombaſſe dans l'erreur.

Monſeigneur le Prince a eſté empriſonné pendant le Miniſtere du Cardinal Mazarin, comme cét antecedent ne reçoit point de doute, auſſi ne le prouueray-ie pas, me contentant ſeulement de le parafraſer en ces termes: Celuy qui auoit affermy l'Eſtat contre les ſecouſſes eſtrangeres des anciens ennemis de la Monarchie a eſté empriſonné pendant le miniſtere de celuy qui alloit ébranlant tous les iours les fondemens de cét Eſtat, par la malice ou par l'imprudence de ſes intrigues: Celuy qui n'a iamais eu de plus forte paſſion que celle d'agrandir les bornes de la Monarchie, par les victorieux progrez de ſes gran-
des

des conqueſtes ; a eſté empriſonné pendant le miniſtere de celuy qui n'auoit point de moindre attachement que celuy de pouſſer le ſuccés de nos affaires, pourueu qu'il peuſt affermir l'inconſtance de ſes intereſts particuliers : Celuy qui ſe faiſoit redouter de nos ennemis par les victoires qu'il en remportoit auſſi ſouuent qu'il les donnoit, & qui ſe faiſoit adorer de tous les François, par la conſideration des heroïques qualités qu'ils reconnoiſſoient en ſa perſonne, & des importans ſeruices qu'il rendoit tous les iours à l'Eſtat ; a eſté empriſonné pendant le miniſtere de celuy qui ne ſe faiſoit aymer de nos ennemis, que parce qu'il leur trahiſſoit nos conqueſtes, & qui ne ſe faiſoit haïr de tous les François, que parce qu'ils le reconnoiſſoient, & trop incapable & trop malicieux pour tenir le gouuernail de leur Eſtat : Enfin celuy qui n'a iamais voulu que ce que tout le monde a iugé neceſſaire pour la gloire de la Monarchie, a eſté empriſonné pendant le miniſtere de celuy qui n'auoit iamais d'inclination, que pour ce qui choquoit celle de tout l'Eſtat. Voila mon antecedent auec ſa paraphraſe.

Monſeigneur le Prince eſtoit donc innocent, voila la conſequence que ie puis prouuer auec la meſme facilité que ie viens de paraphraſer ſon ante-

cedent: & pour cét effet, ie dis que le ſeul moyen que les Grands ont de ſe conſeruer dans la faueur ſans pouuoir iamais encourir le hazard de ſe voir diſgraciez, n'eſt autre que celui qu'ils peuuent emprunter d'vne certaine complaiſance aueugle, auec laquelle ils doiuent receuoir les ordres de ceux qui en ſont les Miniſtres ſouuerains: Et ceſte complaiſance eſt tellement la mere nourrice des grandes fortunes, qu'on n'en voit point auiourd'hui qui puiſſent ſubſiſter autrement que par ſa ſeule conduite; D'où vient que la ſubſiſtance des Sieurs de Gaſſion & de Treuille paſſa pour vn miracle politique pendant la tirannie du Cardinal de Richelieu, en ce que ne s'eſtant iamais voulu rendre complaiſans aux volontés ſouueraines de ce Neron traueſti, ils ne laiſſerent pas nonobſtant de ſe maintenir touſiours auec la meſme aſſeurance, que s'ils euſſent eſté les plus grands flateurs de la Cour.

Ne ſçait-on pas que la perte d'vn gouuernement & de la vie, & l'empriſonnement du Mareſchal de Rantzau ont eſté les cruels effets d'vn refus que ce heros fit d'affoiblir la garniſon de Donkerke, pour en renforcer les troupes de Mazarin pendant le ſiege de Paris ? Ne ſçait-on pas que le Comte de Chauigny ne déchut il y a quelque temps de la faueur que parce que Mazarin

le iugeoit trop honneſte homme pour deuoir eſtre complaiſant à l'impertinence de ſa conduite? ne ſçait-on pas, dis-ie, que meſme depuis peu Monſieur de Chaſteau-neuf n'a quitté les Sceaux que parce qu'il a refuſé de ſe rendre complaiſant à la iuſte paſſion que la Reyne auoit de le faire ſouſcrire à vn Arreſt du Conſeil Secret, porté pour l'interdiction du miniſtere, à toute ſorte de Cardinaux.

Il faut donc neceſſairement que la complaiſance aueugle pour toutes les volontés de celuy que la faueur a fait le diſpenſateur de toutes les charges de l'Eſtat, ſoit l'Ariadne qui dirige les fortunes des Grands ; & que ceux qui briguent d'auoir rang parmy les plus auancés ſe reſoluent de ſeconder conſtamment toutes les intentions de ces petits Dieux de Cour, ſans ſe laſſer iamais de porter le ioug de ceſte ſeruitude, qui ne captiue pas moins leurs bras que leurs eſprits, ſoubs le pouuoir tyrannique de celui que la fortune & la faueur ont fait la premiere intelligence de l'Eſtat: Tellement qu'il faut meſme ſe reſoudre à reconnoiſtre vne excellente conduite dans les plus viſibles imprudences ; à voir les mines ſecretes qu'il fait iouër auec les ennemis de l'Eſtat, ſans les évanter ; à ne reculer point de conſpirer auec luy dans les plus pernicieux complots ; & à

ne s'interesser pas trop chaudement pour le progrés des affaires qu'à mesure qu'on pourra reconnoistre que le Ministre fauory le souhaite; autrement comme ce dernier dispose souuerainement de la faueur, il ne luy est rien de plus aisé que de déguiser les plus fidelles seruices du meilleur sujet en des crimes d'Estat, & de faire punir celuy qui ne seroit point au gré de ses caprices, pour des raisons mesmes, pour lesquelles il deuroit estre recompensé.

Cela estant presuposé, ie dis qu'on peut asseurer sans se tromper, que celuy qui pousse sa fortune pendant la tyrannie de quelque fauory, se rend infailliblement complaisant à seconder toutes ses volontés; & qu'au contraire, celui qui trouue des obstacles à son agrandissement, est ou trop genereux pour se soûmettre auec tant de lacheté, ou trop peu complaisant pour adorer sans relasche toutes les inclinations de ce fauori: d'où ie conclus que, M. le Prince ayant tousiours fait le contraire du Cardinal Mazarin; c'est à dire ayant trauaillé pour augmenter la gloire de l'Estat pendant que Mazarin ne sembloit auoir de dessein que la flétrir, ayant versé son sang pour cimenter nostre repos pendant que ce Cardinal ne broüilloit que pour troubler; Il faut donc necessairement souscrire à ma consequence, & dire,

Mon-

Monſeigneur le Prince a eſté empriſonné pendant le Miniſtere de Mazarin, donc Monſeigneur le Prince eſtoit innocent.

Le ſecond entymeme eſt apparemment plus cõtradictoire au ſens commun; quoy qu'en effet, il ſoit plus conforme à la raiſon que le precedent; c'eſt à dire, *Monſeigneur le Prince n'auoit iamais deſobligé, ny le Roy, ny l Eſtat pendant le Miniſtere du Mazarin, donc Monſeigneur le Prince deuoit neceſſairement eſtre empriſonné pendant le meſme Miniſtere :* Si quelqu'vn en veut à l'antecedent qu'il me faſſe voir les crimes de cét Alexandre? Si les courſes triomphantes des Prouinces ſont des ſujets de meſcontentement pour le Roy, il a raiſon de s'en plaindre; ſi la ruine des forts les plus inacceſſibles de nos ennemis a troublé le repos de l'Eſtat, il eſt vray, que ce ne ſera pas ſans ſujet que l'Eſtat luy en voudra; Si les morts des plus redoutables Generaux de nos ennemis nous ſont des ſujets de deüil, ie confeſſe que nous auons iuſte droict de regarder M. le Prince auec des yeux de vengeance : Mais tout cela n'eſtant que des marques tres-authentiques de ſon courage, & des raiſons inuincibles des grandes obligations, dont toute la France eſt redeuable à ſa valeur, il appert que ie puis aſſeurer ſans contredit que *M. le Prince n'auoit iamais deſobligé, ny le Roy, ny l Eſtat.*

Procedons à la preuue de sa consequence, *dont Monseigneur le Prince deuoit necessairement estre emprisonné*, ne semble-t'il pas que i'aurois plus de raison de conclurre en ces termes donc le le Roy & l'Estat ne deuoit point refuser à Monseigneur le Prince, l'espée de Connestable ; donc l'Admirauté ne deuoit assouuir qu'vne petite partie des plus iustes pretentions de Monseigneur le Prince ; donc il n'estoit point de recompense qui ne fust au dessous des merites de Monseigneur le Prince, pourueu quelle fust au dessous de la Royauté, &c. il est vray que ces consequences sont du moins apparemment plus directes, quoy qu'en effet elles soient encore moins infaillibles que celle que ie suis en estat de prouuer.

Mais pour la rendre encore plus sensible ie presupose en premier lieu que la conseruation du Mazarin estoit incompatible auec le repos de l'Estat : En second lieu, que Monseigneur le Prince estoit le plus illustre & le plus redoutable de tous nos Princes ; Et en troisiéme lieu, que Mazarin ne pouuoit se perdre à moins qu'il n'attentat à quelque dessein qui fut au dessus des forces de son authorité : Les Mazarins mesmes, c'est à dire les fols & les enragés ne doutent pas de la verité de ma premiere supposition ; La seconde est authorisée par le tesmoignage infaillible des

hiſtoires, & par le conſentement meſme de tous nos ennemis, qui ne peuuent eſtre choqués que temerairement, lors qu'ils iugent du merite & de la valeur des noſtres: Pour la derniere, ie m'en vay l'eſtablir à l'eſpreuue de toutes ſortes d'attaques.

Pour cét effet, ie dis que le Mazarin eſtoit tellement ancré dans le gouuernement de l'Eſtat, qu'on ne pouuoit l'en arracher, à moins que de choquer les inclinations de la Reine, qui ne vouloit ſeulement pas entendre parler de ſon éloignement ; à moins que de contrequarrer la protection de ſon Alteſſe Royalle, qui pretendoit le mettre à l'abry de toute ſorte d'aſſauts, à moins que d'empieter ſur l'authorité des Parlemens, qui le ſouſtenoit par leur ſilence : Bref, à moins que de vouloir ſe charger de l'inimitié d'vne bonne partie des Princes & des grands de l'Eſtat que l'intereſt auoit engagés dans ſon party: Cela ne ſe peut point diſputer.

Ie paſſe outre, & ie dis qu'il eſtoit tellement neceſſaire que Mazarin fut éloigné du gouuernement qu'il n'y pouuoit eſtre conſerué qu'auec vn danger manifeſte que l'Eſtat Monarchique euſt encouru ; Ceſte ſuitte eſt aſſés prouuée par la haine irreconciliable que les peuples auoient contre ce malheureux, par l'auidité inſatiable qu'il auoit

de ſuccés touſiours meſme en veuë de noſtre impuiſſance à pouuoir fournir ; par les menaces des grands remuemens que la France eſtoit deſia en branle de faire, pour le faire choir du gouuernail de l'Eſtat, par la decadance viſible où il alloit precipitant tous les iours le plus ferme eſtat de nos affaires, & par toutes les raiſons que i'ay deſia ce me ſemble aſſés fortement eſtalées dans le diſcours d'Eſtat.

Cela eſtant preſuppoſé, ie raiſonne de la ſorte: Il n'eſtoit pas moins difficile qu'il eſtoit neceſſaire que le Mazarin fut chaſſé du gouuernement, à moins qu'on ne rompit, ou qu'on ne donnaſt du moins quelque pretexte pour rompre l'attachement que les Grands auoit à ſa protection ; car puis que ce mal-heureux ne ſubſiſtoit que par la faueur des Grands, il me ſemble qu'il ne pouuoit tomber, quelque neceſſaire neantmoins que cela fut, à moins que les Grands ne ceſſaſſent de le ſouſtenir : Or eſt-il que les Grands ne deuoient iamais ceſſer de le ſouſtenir à moins qu'ils ne s'y ſentiſſent obligez par quelque attentat extraordinaire du Mazarin, qui leur rendit ſa puiſſance redoutable, & qui les fit entrer en ialouſie de ſon pouuoir : En veut on à ceſte propoſition. Si l'on veut ſe reſouuenir que les impoſitions auoient moins oſté qu'intereſſé les Grands à ſon party ;

que

que les empeſchemens de la paix auoient rendu Mazarin plus neceſſaire que redoutable dãs leur eſprit; & que la haine meſme du peuple eſtoit vn motif de les opiniaſtrer à ſa protection par l'eſpoir d'vne plus infaillible recompenſe, que de les en détacher, pour les rendre complaiſans à l'aueſion du bas monde: Il falloit donc neceſſairement que Mazarin attentat à quelque choſe de plus hardy qui peut obliger les Grands de ſe ſouſtraire à ſa protection pour le laiſſer tomber.

Ie demande en ſuite s'il eſtoit en aucune façon poſſible que ſon aueuglement le portaſt à quelque deſſein plus ambitieux & plus extrauagant que celuy de faire arreſter les trois premiers Princes de cét Eſtat, de vouloir flétrir toute la gloire du plus illuſtre Capitaine du monde, de payer d'vn empriſonnement les ſeruices de celuy qui n'auoit pas fait moins de pas qu'il auoit merité de Couronnes, d'ébranler les trois plus fermes colomnes de la Monarchie, & d'entreprendre dans la plus grãde foibleſſe de cét Eſtat, ce qu'vn Roy Majeur n'eut peut-eſtre pas oſé dans ſa plus grande vigueur: Ie penſe pour moy que non; Auſſi a-t'on veu qu'outre que le ſuccés de ce coup hardy luy a mis tout le party des oppreſſés ſur les bras, il l'a fait regarder de toutes les autres puiſſances de cét Eſtat auec les yeux de

ialouſie, ſur l'idée qu'ils ont eu que ſon ambition ne ſe borneroit point à ce ſuccés, & qu'elle pretendroit deſormais ſans doute faire le marchepied de tout ce qui ſeroit au deſſous des Princes, puis que les Princes meſme ne luy auroient pas beaucoup couſté. Ainſi en attendãt ſur les perſõnes ſacrées de nos plus illuſtres Princes, & principalement ſur celle du plus redoutable & du plus puiſſant de l'Europe, il a luy ſeul trouué le moyen de le perdre, parce qu'ayant voulu eſleuer ſon authorité en vn eſtat où les Grands, qui ſeuls le faiſoient ſubſiſter, ne pouuoient point luy complaire ſans ſe détruire, il les a obligez de ne s'intereſſer plus deſormais que pour l'en faire dechoir: Tellement que, veu la grande attache que Mazarin auoit dans l'Eſtat par la protection des Grands, veu la neceſſité de ſon éloignement, & veu l'impuiſſance qu'on auoit de le procurer tandis que ceux-là le ſouſtiendroient, il me reſte à conclure qu'il falloit neceſſairement que Mazarin s'auiſaſt d'attenter à ce coup, & que par meſme conſequence ce n'eſt pas ſans raiſon que ie dis que puis que *M. le Prince n'auoit iamais deſobligé ny le Roy ny l'Eſtat*, mais au contraire, *il falloit neceſſairement qu'il fuſt empriſonné.*

II. Le ſecond Paradoxe que ie m'en vay toucher, fauoriſe du moins apparemment la paſſion

des Mazarins : En effet il la combat. Si le retour du Mazarin est necessaire pour le repos de l'Estat, le Duc de Mercœur n'en veut pas dauátage pour coucher auec la Manchini ; c'est ce que souhaite le Duc d'Espernon pour rentrer dans le Gouuernement de Guyenne ; c'est toute la passion de Monsieur le Tellier & de Monsieur de Lionne, pour rauoir leurs charges de Secretaire d'Estat, & de Secretaire des Commandemens de sa Maiesté Regente, le Comte de Seruient en est rauy pour reprendre la possession du Ministere d'Estat; Mais le Duc de Beaufort, le Coadiuteur de Paris, le President Charton, & le Conseiller Broussel ne souscrirõt iamais à ceste proposition, à moins qu'on ne luy donne quelque autre plus beau iour pour la mettre dans son euidence : & c'est ce que ie m'en vay faire.

Il est necessaire pour le repos de l'Estat que Mazarin reuienne, voila ma proposition Paradoxe : pour la preuue de laquelle ie presupose que Mazarin a esté la seule cause des desordres qui ont partagé ceste Monarchie, & cela ne reçoit point de doute ; que la disgrace, ou veritable, ou apparente est encore le sujet des broüilleries qui troublent le repos de la Cour, ce qu'on ne dispute point ; qu'il a pillé la France par l'iniustice de ses impositions, ce que les miseres publiques ne

mettent que trop dans l'euidence; qu'il a voulu attenter à la personne sacrée de son A. R. apres auoir attenté sur celle de mes Seigneurs les Princes, le peut-on nier; que l'incertitude de sa disgrace nous fait viure dans les alarmes de son retour, & que ses Partisans sont encore occupés à faire joüer leurs secretes menées pour le rappeller dans le Gouuernement de l'Estat.

Cela presuposé, ie conclus que son retour n'est pas moins necessaire auiourd'hui, que son départ l'estoit il y a quelques mois, & que les mesmes raisons qui concluoient pour lors à son éloignement, concluent à present pour son retour. N'est-il pas vray qu'il ne s'escarta que pour aller au deuant des orages, qui menaçoient le repos de l'Estat, s'il n'en abandonnoit le timon, & n'est-il pas vrai qu'il doit reuenir pour faire auorter les grandes apparences qui menaçent la Monarchie de mille funestes desordres s'il ne reprend les renes de sa conduite ? iusques icy les Mazarins tombent d'accord auec moy, mais voyons si nous serons long temps dans ceste bonne intelligence.

S'il est necessaire que Mazarin reuienne, s'il est necessaire que les François ne viuent plus dans l'apprehension de son retour pour se réunir auec leur Souuerain : Ceste premiere proposition est-elle capable de choquer vn esprit raisonnable:

Et n'eſt-il pas trop certain, que ſi les Subjets ne peuuent point ſe révnir auec leur Souuerain, pendant qu'ils ſeront dans l'incertitude ou dans l'apprehenſion du retour de ce Tyran; Il eſt neceſſaire qu'il reuienne, par la meſme raiſon qu'il eſt neceſſaire que les Subjets ne ſoient point diuiſés d'auec leur Monarque. Or eſt-il neantmoins que ceſte vnion Monarchique ne ſçauroit reuenir dans l'Eſtat pendant que le meſme Eſtat ſera dās les apprehenſions du retour de celuy qui l'a deſolé, parce qu'il eſt tres-certain que ceſte apprehenſion n'eſtant rien autre choſe qu'vn effet de l'idée, dont on eſt preoccupé que ce voleur ne ſçauroit gouuerner ſans piller touſiours comme il ne ſçauroit ſubſiſter ſans eſtre maintenu du Roy; il ne ſe peut que la penſée de ſon retour ne nourriſſe ce premier eſprit de diuiſion, par les meſmes raiſons, & les meſmes motifs qui l'ont irrité. Il faut donc conclure qu'il eſt neceſſaire que le Cardinal Mazarin reuienne: Il eſt vrai que ie ſemble donner des armes pour me détruire: Car s'il eſt neceſſaire que le Cardinal Mazarin reuienne, parce qu'il n'eſt pas poſſible que les François ſe réüniſſent pendant qu'ils ſeront dans les apprehenſions du retour de ce ſcelerat; Par la meſme raiſon, il eſt encore plus neceſſaire qu'il ne reuienne pas, parce que les François ne pour-

roient iamais ſe révnir pendant qu'ils reſſentiroieut les effets de ſa tyrannie. Ie m'en vay repartir à ce doute, & c'eſt icy que les Mazarins enrageront de bon cœur.

S'il eſt vray que le repos de l'Eſtat eſt touſiours deſchiré par la diuiſion de ſes Subiets, & que la tranquillité publique ne ſçauroit iamais compâtir qu'auec l'intelligence de ceux qui ſont les membres du corps Politique, ie penſe qu'vn Roy qui n'eſt ialoux que de ſe témoigner le pere de ſon peuple en luy donnant la paix, ne doit point auoir de plus forte paſſion que celle d'oſter tous les ſuiets qui peuuent fomenter les mécontentemens publics, & de faire diſparoiſtre toutes les cauſes qu'il peut iuger deuoir eſtre la ſource des deſordres & des tempeſtes de ſon Eſtat: Cela ne ſe diſpute point. La ſeule raion qui a ſouſleué tout l Eſtat, n'eſt autre que l'inſupportable tyrannie du Mazarin; c'eſt pour cela qu'on la fulminé, c'eſt pour cela que le Roy meſme a conclu à ſon éloignement : La ſeule raiſon neantmoins qui entretient encore tout l'Eſtat dans cét eſprit de reuolte n'eſt autre que la ſeule apprehenſion de ſon retour; que la peur ſoit ou bien ou mal fondée, ie m'en rapporte ; Il faut donc que cét éloignement ne ſuffiſe pas pour le repos de l'Eſtat.

Mazarin gouuerne tout le mõde, tout le monde crie au voleur, voila qui va bien; Mazarin s'en va, tout le mõde le chaſſe par ſes inuectiues, cela eſt encore mieux; Mazarin s'en eſt allé, tout le monde tremble de peur qu'il reuienne; il faut dõc neceſſairement qu'il reuienne pour raſſeurer tout le monde, voila vne conſequence qui ne ſemble pas bien tirée: *Tout le monde tremble de peur qu'il ne reuienne*, il me ſemble qu'on pourroit conclurre plus directement, en diſant; *Il faut donc qu'il ne reuienne pas, pour raſſeurer tout le monde*, apparemment ceſte conſequence ſeroit tres bonne; En effet, elle ne vaudroit rien, parce que ſi Mazarin ne reuient pas, le peuple ſera touſiours dans l'apprehenſion qu'il ne reuienne, & par conſequent dans la premiere cauſe de ſes remuemens: Mais ſi Mazarin reuient, le peuple eſt en eſtat de s'en deffaire, & par conſequent de n'apprehender plus que ce Tyran luy peſe ſur la teſte: Voila ce qui me couſtoit tant à conclure.

En effet, ceſte neceſſité que Mazarin ſoit ſacrifié à la haine publique, eſt ſi indiſpenſable, que le Roy ne ſçauroit s'en deffendre, s'il veut ſatisfaire aux manes de tant de pauures ſubjets tyranniſés, s'il veut ſe remettre dans le cœur de ſes peuples, & s'il veut oſter le preiugé d'vne ſemblable tyrannie, à ceux qui pourroient eſtre

les ſucceſſeurs de ce monſtre dans le Miniſtere d'Eſtat : Et pour ceſte raiſon, apres que Mazarin ſera reuenu, le Roy trouuera cinq cens Vitris, & vn million de Bourgeois, qui dechifreront ce Romain en Marquis d'Ancre, ſi toutesfois l'impatience du peuple ne ſe precipite pas pour en haſter l'execution, auant meſme que le Roy l'ait ordonné.

III. Si la deſolation des Eſtats eſt ordinairement l'effet infaillible du mauuais gouuernement de leurs Miniſtres, i'auray bien de la peine à prouuer que le mauuais gouuernement du Mazarin a eſté tres-aduantageux à la France ; ou pluſtoſt ie dis, que ſi le mauuais gouuernement des Miniſtres eſt la cauſe neceſſaire des calamitez publiques, ie ne pourray prouuer que fort difficilement que l'adminiſtration du Mazarin ait peu produire vn effet contraire à celle de tous les autres : Il faut neantmoins que ie le faſſe, puis que i'en ay entrepris le deſſein, & que ie me ſerue pour premiere preuue de l'authorité de la ſaincte Eſcriture, qui donne de la neceſſité aux ſcandales, & qui iuge meſme qu'il eſt expedient que les hereſies ſe ſouſleuent de temps en temps pour trauerſer le repos de l'Egliſe.

La premiere raiſon de laquelle ie pretends appuyer

puyer ceste verité m'est fournie par la reflection que ie fais, qu'il est important aux Estats, qu'on ferme la porte de leur gouuernement à toute sorte d'Estrangers, par l'impossibilité qu'ils ont d'y pouuoir entrer sans donner pretexte à la ialousie de se sousleuer, & sans faire naistre des brigues, qui ne sont pas de moins longue durée que leur Gouuernement, comme l'experience ne nous a que trop fait voir pendant la tyrannie des deux derniers Italiens : Or est-il qu'il estoit à craindre que la porte ne leur en deust estre facilement ouuerte, & par mesme raison au pretexte de faire des sousleuemens, si les Ministere du Marquis d'Ancre ayant desia commencé à nous dégouter de la conduite estrangere par l'insolence ou l'impertinence de ses deportements ; le Mazarin n'eut encore enchery par dessus toutes ses extrauagances, pour nous faire protester par serments publics, par Arrests solennels, & par Declaration du Roy, que iamais Estranger ne mettroit le pied dans le Gouuernement de l'Estat : Voila le premier aduantage qui reuient à l'Estat de la tyrannie du Cardinal Mazarin, & qui n'est pas petit, si l'on veut outre cela considerer qu'vn Estranger qui prend les renes de la Monarchie se trouue reduit à la necessité de l'establir par alliance &

par argent pour ſe pouuoir maintenir dans ce haut degré : S'il veut s'eſtablir par alliance, il faut qu'il faſſe pancher la faueur du coſté de ceux auec leſquels il pretend s'allier; Cela ſe peut-*il* ſans ialouſie ? s'il veut s'eſtablir par argent, il faut qu'il en cherche par le moyen des impoſitions, & qu'il le dérobe au Roy & au peuple; cela ſe peut-il ſans deſordre ? Il s'enſuit donc qu'vn Eſtranger ne pouuant gouuerner l'Eſtat ſans ialouſie, & ſans donner occaſion à beaucoup de troubles; & le mauuais gouuernement du Cardinal Mazarin, ayant ſeruy pour nous obliger d'en fermer la porte à toute ſorte d'Eſtrangers; *Que le mauuais gouuernement du meſme Mazarin a eſté tres-aduantageux à l'Eſtat.*

Ce n'eſt pas le tout, s'il eſt rien dans le monde qui puiſſe faire ſubſiſter vn Eſtat dans ſa vigueur; c'eſt la vigueur meſme de la Religion, laquelle ne peut ſe relaſcher, ſans faire à meſme temps que les Subjets ſe relaſchent de l'obeïſſance qu'ils doiuent à leurs Souuerains : La raiſon en eſt éuidente, parce que dans le ſentiment de tous les Sages, la Religion eſt le lien de la communauté & la ſouueraine des conſciences qui s'eſcarteroient fort facilement de leur deuoir, ſi toutesfois elles n'y eſtoient conſtam-

ment rangées par le moyen du ſcrupule qu'elle leur donne : Tellement qu'il eſt de la plus oculée prudence des Potentats de n'auoir pas moins les yeux ſur le maintien inuiolable de la Religion, que ſur le maniment des affaires Politiques, qui ne ſçauroient iamais obuier à vne decadence, que par le ſoin que leurs Miniſtres doiuent prendre de les regler ſur le niueau de la Religion.

Ie dis maintenant qu'il eſt impoſſible que la Religion ſubſiſte dans ſon eſclat, & dans ſa vigueur pendant que ceux qui en ſont les intendans, & les œconomes, ſeront dans la neceſſité de ſe meſler du prophane, & de mendier la faueur des Cours pour ſe maintenir : parce que l'eſprit de la Religion ne pouuant ſubſiſter que par la ſimplicité du Chriſtianiſme, celuy de la Politique de Cour, qui eſt double, le détruit, & les Prelats s'impoſant la neceſſité de mendier les faueurs des Grands pour ſe maintenir, ou pour ſe pouſſer dans le haut degré du Gouuernement, ſe priuent de la liberté de releuer leurs defauts, de peur de manquer de complaiſance pour ceux qui les peuuent deſobliger dans la pourſuite de leur ambition.

Or ie dis que l'Egliſe ſembloit eſtre en poſſeſſion de mettre le timon de l'Eſtat François

entre les mains des Cardinaux, si l'administration tyrannique des deux derniers, mais de Mazarin principalement, n'eust obligé la France de s'opposer aux pretensions que l'esprit trompeur d'vne fausse Eglise commençoit d'auoir pour asseoir constamment quelqu'vn des siens auprés du gouuernail de la Monarchie; & si pour ceste intention la Cour ne se fust sentie obligée de proceder à exclurre les Cardinaux du Gouuernement, par Arrest concerté & porté tres-iudicieusement moins au preiudice qu'à l'aduantage de l'Eglise, qui ne trouuant point de porte pour glisser quelqu'vn de ses enfans dans les grandeurs du monde, bornera sans doute leur ambition à se contenter d'establir leur fortune dans la Cour Ciel; & dans l'authorité de releuer les puissances, si toutefois elles venoient à s'oublier de leur deuoir. Ainsi ie conclus, que *le mauuais gouuernement du Cardinal Mazarin a esté tres-aduantageux à l'Estat*, puis qu'en veüe des déreglemens de la conduite des gens d'Eglise, & des sinistres consequences qu'on doit tirer de leur administration, au desauantage de la Religion qui ne peut se relascher sans faire relascher la vigueur de l'Estat; on c'est auisé d'obuier à ceste decadence infaillible de la Religion & de l'Estat, par l'exclusion de toute sorte de Cardinaux du Gouuernement.

IV.

IV. Ie m'en vay choquer dans ce quatriesme Paradoxe, les preuues contraires & inuincibles de l'experience, le sentiment des Politiques, la creance publique ; bref ie m'en vay faire voir que *La Reyne a ruiné la fortune du Cardinal Mazarin*: qui le croira! S. A. R. sçait trop bien qu'il ne l'a protegé pendant quelque temps que pour complaire à la Reyne qui le portoit malgré toute la haine de l'Estat: Messieurs les Princes ne sont que trop conuaincus que leur emprisonnement n'a esté qu'vne simple complaisance que la Reyne auoit pour toutes les passions de Mazarin : le Parlement n'a tant reculé de fulminer la teste de ce monstre que de peur de choquer la Regente, qui se declaroit ouuertement pour sa protection: les autres Princes & les grands n'ont esté de son party, que parce qu'ils se sont imaginez qu'en l'obligeant, ils obligeoient la Reyne, dans l'esprit de laquelle ils ne l'ont pas crû moins Souuerain qu'ils ont crû qu'elle mesme l'estoit dans l'Estat: les peuples en general n'ont ils pas protesté vnanimement que ce Magicien Cardinal auoit ensorcellé l'esprit de la Reyne, pour tesmoigner l'idée qu'ils auoient de son attachement à la deffence de cet Estranger: il est vray, mais neanmoins nonobstant cela ie soustiens que *La Reyne a ruiné la fortune du Cardinal Mazarin.*

Pour cet effet ie raisonne de la sorte, & ie dis

que celuy qui a contribué de tout ce qui estoit necessaire pour ruiner Mazarin, a ruiné le mesme Mazarin ; ceste proposition est infaillible, s'il est veritable comme on ne sçauroit le nier, que lors qu'on prend les moyens on en desire la fin, ou du moins on semble la desirer : Or ie soustiens que la Reyne a pris tous les moyens qui estoient necessaires pour ruiner la fortune du Cardinal Mazarin ; & c'est ce que ie m'en vay mettre hors de doute. Le Cardinal Mazarin quoy qu'estranger, homme de peu, ne pouuoit neanmoins perir estant appuyé de la faueur de la Regente, à moins que se seruant de la faueur pour attenter à des coups trop hardis, il n'obligeât l'Estat de le perdre ; parce qu'il n'estoit pas croyable comme il n'estoit pas raisonnable que la France eût entrepris de choquer les inclinations de la Reyne, pendant que celuy qui en estoit l'objet ne s'en seruir point au preiudice de l'Estat, & qu'il auroit assez de retenüe pour moderer son pouuoir, dans le bon heur excessif d'vne haute fortune : Mais dés que la France a veu que le Cardinal Mazarin s'esbloüissoit dans le grand establissement de sa fortune, & qu'il se seruoit de la faueur de la Reyne plustost pour establir sa tyrannie, que pour faire reüssir la Regence de cette incomparable Princesse ; elle a crû estre obligée de ne souffrir point d'auantage, cét insolent, & d'obuier par sa perte à la ruine infaillible de

l'honneur de la Regente ; quelque oppoſition neanmoins qu'elle ait fait pour ſeconder vne fauſſe idée que cét impoſteur luy ſuggeroit de la conſeruation inuiolable de ſon Authorité. Ainſi ie ſouſtiens, que *La Reyne a ruiné la fortune du Cardinal Mazarin*, en ce que permetant à ſon ambition de prendre l'eſſor à toute ſorte d'entrepriſes quelques temeraires qu'elles fuſſent, elle a obligé tout l'Eſtat de s'intereſſer viuement à ſa perte, & par conſequent ie conclus qu'elle a pris les veritables moyens qu'il falloit pour faciliter la ruine de ſon Miniſtere ; puis qu'en moderant ſon pouuoir, il le mettoit à l'abry de toute ſorte de d'angers : me peut-on diſputer cette verité.

Mais ne nous contentons pas d'auoir effleuré ce raiſonnement ; eſtalons-le vn peu plus au long pour ſatisfaire plus pleinement aux curieux, & diſons qu'il n'eſtoit point de moyen plus aſſeuré pour perdre le Cardinal Mazarin, que celuy de le rendre l'obiet de l'enuie des grands & de la hayne du peuple, puis que tout le monde confeſſe que ce ſont les deux infaillibles eſcueils où tous les ſiecles ont veu que les fortunes de premiers Miniſtres ſe ſont enfin miſerablement eſchoüées, lors principalement que cette enuie & cette haine ſe ſont trouuées dans l'impuiſſance de pouuoir ſouffrir dauantage les progrez de leur obiet.

N'eſt il pas vray que la Reyne n'auoit point

d'autre moyen pour mettre ſon Mazarin dans l'enuie des grands, qu'en luy permetant d'attenter à la liberté des trois plus Illuſtres Princes de la Monarchie, des plus redoutables Mareſchaux de France, & des iuges les plus entiers des Parlements ? N'eſt-il pas vray qu'elle ne pouuoit iamais le rendre plus entierement l'obiet de la haine du peuple, qu'en luy metant la bride ſur le col pour eſtablir impunement toute ſorte d'impoſitions, & pour aſſieger les principales villes de l'Eſtat, ſans autre raiſon que celle d'y raſſeurer ſa tyrannie qui ſi trouuoit eſbranlée par les ſecouſſes des genereux. C'eſt pourquoy ſi la Reyne ſe fuſt contentée de fauoriſer le Mazarin ſans luy permetre d'abuzer de ſa faueur pour s'emporter impunement à toute ſorte d'excés, elle euſt obligé les grands de le regarder ſans deſſein de le perdre parce qu'ils ne l'euſſent peu qu'auec vne iniuſtice viſible ; les petits de le conſiderer auec reſpect parce que la modeſtie de ſes deportements n'eut point peu fonder le pretexte de leur haine.

Mais en luy laiſſant toute la conduite de l'Eſtat, ſans la regler, elle a diſpenſé les grands de le reſpecter, quelque authoriſé qu'il fut de l'honneur de ſa protection : en luy laiſſant pezer inhumainement ſur les teſtes des peuples, elle les a obligez de l'en ſecoüer, quelque apuyé qu'il y fut de ſon Authorité : Ainſi ie conclus par vne

conſequence

consequence qu'on ne me disputera point que *la Reyne a ruiné la fortune du Cardinal Mazarin.*

V. Oseray-ie bien proceder à la preuue de ce cinquiesme Paradoxe sans crainte de passer pour Maltoutier dans l'esprit du peuple; & d'authoriser encore les tyranniques impositions du Cardinal Mazarin, par la necessité de celles que ie pretends encore rendre necessaires; & ne dois-ie pas craindre qu'on ne me prenne pour vn orateur aposté qui veut colorer l'iniustice des leuées precedentes par la fausse necessité de celles que ie pretends establir? qu'on iuge de moy comme on voudra, ie ne retracte pas encore ma proposition & ie soustiens, *qu'il faut necessairement establir de nouuelles impositions pour soulager le peuple.* Il est vray que ie demande de la prudence dans cet establissement, & que ie ne pretends point que la disposition en soit donnée qu'à des personnes de probité, qui sçauront tellement asseoir leurs imposition; qu'elles ne pourront estre qu'au grand soulagement des peuples.

Auant que de prouuer cette verité ie presuppose qu'il n'est que les ignobles & les rosturiers qui puissent estre subjets aux tailles & aux impositions & que les seuls nobles & Gentils-hommes en sont exceptez par la qualité de leur condition, & par le preiugé raisonnable qu'on peut faire qu'ils ont merité cette immunité par la consideration des seruices qu'eux ou leurs ancestres

ont rendus à l'Etat: ie presuppose en second lieu que le luxe estant comme il a tousiours esté la principale source des desordres, il est expedient pour le soulagement des peuples, qu'on en arreste le progrez par quelque moyen, afin d'obuier aux troubles qu'il pourroit produire: Ie suppose en dernier lieu, qu'il est expedient que le Sur-intendent à qui on donnera cette commission d'establir de nouueaux subsides, connoisse le fort & le foible de la France, afin qu'il ne charge pas que ceux ausquels il ne sera point insuportable.

Ares ces presupositions qui n'ont ce me semble pas besoin de preuue, ie dis que s'il n'est que les Gentils hommes qui soit exempts des impositions & des tailles; tous les rosturiers y sont par consequent subiets: Ie dis en second lieu que le luxe estant la cause la plus ordinaire des desordres, il est de l'authorité & de la iustice du Mònarque de le retrancher: Et en troisiesme lieu ie soustiens que le mesme Souuerain est obligé d'establir ses subsides sur les aisez visibles, & d'espargner les foibles, tant pour commander en Roy que pour faire voir sans dispute qu'il est pere: tout cela est hors de controuerse.

Cela estant, il faut donc voir quels sont les Gentils-hommes, quels les roturiers, quels les pauures, quels les riches, & quelle la veritable cause du luxe? Vn tel partisan de la ruë...... qui a trois cens mil liures de rente, est-il Gentil-hom-

me ou rosturier. S'il est Gentil-homme il est raisonnable qu'il ioüisse de son immunité ; s'il est rosturier il est également raisonnable qu'il soit traité comme tel, & que si par exemple il faut payer sol pour liure, il paye tous les ans au Roy quinze mil liures, encore le traitera t'on auec trop de douceur. Si cét autre Partisan du pays des traitres qui est à la veille d'auoir quattre millions de rente, *o prodigium inauditum in regno Christiano*, est encore Gentil homme, le Roy ne doit point violer le droit qu'il a de viure dans son immunité; mais s'il est rosturier comme tout le monde sçait ne luy faira-ton pas grace quand bien on ne luy demandera tous les ans que cent mil escus pour les Espargnes du Roy. Si cet intendant qui a ruiné le Limousin & Langoumois est noble, qu'il viue en cette qualité: mais si c'est vn vilain & vn coquin trauesty en homme de Robe longue, qu'elle iniustice luy faira-ton de luy demander la moitié du bien qu'il possede, puis qu'il apartient entierement au peuple, auquel il l'a volé & au Roy, à qui il deuoit le rendre: Or ie dis que le Roy en se comportant de la sorte trouuera plus de riches vilains dans les rües *S. Auoys, Chapon, Betizy, la Verrerie, S. Croix de la Bretonnerie &c.* que dans toutes les Prouinces de France; & qu'il donnera plus d'esclat à l'Authorité Royalle en forçant ces vilains empourprés de fournir aux necessitez de l'Estat qu'en faisant courir vne armée

de fuſeliers par tous les deſerts de la Monarchie: Et c'eſt pour cette premiere raiſon que ie ſouſtiens *qu'il eſt neceſſaire qu'on eſtabliſſe de nouuelles impoſitions pour le ſoulagement des peuples*, parce qu'outre que ces fameux vilains n'en ſeront pas incommodez, tous les autres pauures ſe reſioüiront de voir que leur ancien bien ſort de treſors des voleurs, pour entrer dans les Eſpargnes du Roy.

Ie pourſuis encore l'eſtabliſſement de mon deſſein par vne ſeconde preuue & ie dis qu'il n'eſt pas moins neceſſaire qu'on eſtabliſſe de nouueles impoſitions qu'il eſt neceſſaire qu'on retranche de l'Eſtat, toute ſorte de luxe, parce que la liberté que le peuple prend de s'emanciper à ces magnificences extrauagantes de l'exterieur, n'eſt rien autre choſe qu'vn pur effet de la trop grande indulgence du Roy, ou de la mauuaiſe conduite de ſes Miniſtres, qui deuroient regler ſur ces pompes debordées des habits, les idées qu'il faut conceuoir des richeſſes du particulier. Ie penſe que perſonne ne doute point qu'il ne ſoit abſolument neceſſaire de retrancher toute ſorte de luxe, puis qu'il n'eſt que trop aſſeuré, que ça eſté la pepiniere des troubles & la mere nourrice des diſſenſions qui ont de tout temps eſbranlé les Eſtats, & que le luxe n'eſtant rien autre choſe comme dit Saluian qu'vn certain debordement de l'abondance des biens qui ſont dans la maiſon, il eſt de la meilleure Politique des Monar-

ques

ques de le retrancher, afin d'aller au deuant des effets qui sont infaillibles à l'ambition lors quelle est trop puissante: Ie dis en suitte de ce raisonnement, *qu'il est necessaire qu'on establisse de nouuelles impositions pour soulager le peuple.*

Mais il est vray que s'il faut establir de nouuelles impositions, il faut les establir auec prudence & voir sagement où est ce que predomine cet esprit de luxe, que St. Irenée appelle le lutin des dissentions. Ne sortons point de Paris, puis que ce discours en doit entretenir les esprits, & promenons nous vn peu par toutes les conditions pour y voir ceux & celles qui se tiennent dans leur deuoir; & qui ont l'esprit & la force de borner leur ambition dans les termes de l'estat où Dieu les a fait naistre, si toutefois ils ne se sont esleuez plus haut par la capacité de leur genie; Voyons-y les droits du Roy & ceux du peuple, faisons y obeïr les vassaux & regner le Souuerain, & faisons qu'vn chacun se contente de ce qu'il peut, & qu'vn chacun puisse tout ce que la raison luy permet.

Si le peuple estoit pauure, verroit-on des mouchoirs de col de vingt ou trante escus sur des simples femmes de rotisseur; verroit-on des laquais habillez de couleur, portans le carreau à la suitte de certaines femmes de simple marchand; verroit-on des habits de trois & quatre cens frács sur des lingeres & sur des filles de colporteur?

verroit on les passements d'or & d'argent honteusement abaissez iusques à estoffer les cottes des chandeleuses? verroit-on des filles de chambres à la suitte de celles qui ont autrefois esté seruantes? verroit-on des portes cocheres dans les maisons des marchands? verroit-on des chapelliers ou des tailleurs aller par les ruës ou à cheual ou en carrosse? verroit-on le tabis, le satin & le veloux indiferemment sur toute sorte de personnes, ou plus ordinairement sur ceux & celles qui n'en deuroient porter que pour border d'autres habits plus grossiers? & n'est il pas vray pour finir cette importune deduction, que les habits seroient les marques infaillibles, qui distingueroient les conditions & les estats, & qu'on ne seroit pas en peine estant à la promenade du Luxébourg & des Tuilleries, de distinguer vne Duchesse d'auec vne Libraireſſe; vne Marquise d'auec vne Espissiere; & vne Contesse d'auec vne Rotisseuse, par la ciuilité plustost que par la qualité du meneur.

Il faut donc aduoüer que le luxe est bien extrauagant, que le peuple a bien des richesses, puis qu'elles debordent auec tant d'excez, & que le Roy a beau ieu s'il veut s'en seruir pour remplir ses espargnes vuides: le passement, la soye, l'escarlate, l'or & l'argent sont les marques de la Noblesse, & les vieillards se peuuent ressouuenir que du temps de l'abondance du siecle d'or de

Henry le Grand il ne falloit qu'vne dentelle de trente ſols, vn cotillon de ſimple tafetas, vn manteau de couleur rouge qui eut l'apparence d'eſcarlatte, pour monſtrer que c'eſtoit ou vne Damoiſelle ou vn Gentil-homme : les ſeruantes & les hommes de chambres pourroient donc aujourd'huy paſſer ſous cét illuſtre titre, puis qu'on en voit auiourd'huy beaucoup plus ſous la ſoye & ſous l'eſcarlatte qu'on n'y voyoit autre-fois de Damoiſelles & de Gentils-hommes. Que les impoſitions s'en prennent à ceux-là, puis qu'ils en ont trop & qu'ils ne peuuent s'empeſcher de le faire paroiſtre ; que le Roy puize dans leur abondance, qu'il chaſtie leur excez, ou du moins qu'il impoſe vne certaine taxe ſur tous ceux qui voudront paroiſtre au deſſus de leur condition qu'il aura premierement limitée, & ie m'aſſeure qu'il en tirera plus d'argent que de toutes les impoſitions du Mazarin, ſans fouler les pauures puis qu'il les ſoulagera ; ſans fouler les riches, puis qu'outre qu'il n'en retranchera que les excez, il n'en exigera que ce qu'vn chacun voudra contribuer par la demangeaiſon qu'il aura de paroiſtre par deſſus le commun. Ainſi ie conclus *qu'il eſt neceſſaire qu'on faſſe de nouuelles impoſitions pour ſoulager le peuple.*

VI. I'auray beau me mettre en peine pour eſtablir ce ſixieſme Paradoxe : les ambitieux n'y donneront iamais les mains, & les vains s'imagi-

neront tousiours que *le Ministere est vn degré digne d'estre brigué par vn homme de cœur*, qu'ils s'opiniastrent tant qu'ils voudront dans cette heresie moralle, ie me tiens fortement à ma proposition, ie conteste qu'vn homme de cœur ne doit point briguer de monter à vn rang, ou il est infaillible qu'il ne sera pas seulement regardé auec enuie: mais qu'il ne pourra pas si maintenir qu'auec la creance qu'on aura de luy que c'est vn mechant homme : cela n'est pas moins veritable qu'il est asseuré que tout homme de cœur doit preferer sa reputation à toute sorte de bien, & faire moins de cas d'estre haut esleué dans les grandeurs, que de se placer auec estime dans le cœur du monde. Ie soustiens maintenant, qu'vn homme ne sçauroit porter & conseruer vne reputation innocente dans le premier Ministere d'Estat; & qu'il faut necessairement qu'il se resolue d'y estre consideré comme vn scelerat quelque ferme dessein qu'il ait de si comporter en homme de bien: ie le prouue premierement par l'idée generale qu'on à que tous les Ministres qui ont gouuerné l'Estat depuis la Regence de Marie de Medicis iusqu'à celle d'auiourd'huy, n'ont iamais rien valu; & qu'il semble aux peuples qui ne se conduisent que par imagination, que ce rang ne peut estre occupé que par des voleurs des assassins, & des veritables corsaires, puis qu'en effet on n'y a iamais veû que des personnes de cette farine.

Mais

Mais ie dis que si le premier Ministere d'Estat à iamais esté vn subiet d'horreur & d'auersion mesme pour les plus ambitieux, il le doit estre principalemét auiourd'huy, qu'il n'est pas moins possible d'y entrer sans haine, que de si comporter sans tyrannie, peut-on remplir vn rang que Mazarin a remply sans y estre regardé de trauers? peut-on croire qu'vn homme de bien puisse faire l'office du plus meschant homme du monde sans qu il soit du moins en intention de marcher sur ses traces? peut on s'imaginer qu'on puisse faire en homme de bien, ce que Mazarin a fait en scelerat; & qu'il soit possible d'auoir vne authorité independante sans en abuzer? & quand bien cette impossibilité seroit combatuë par l'experience du contraire; n'est il pas vray qu'vn grand qui prendra auiourd'huy la charge de premier Ministre d'Estat sera obligé ou de la tenir dans l'infecondité sans en faire aucune fonction, ce qui seroit trop ridicule; ou d'y faire voir les effets de son authorité, ce qui ne se pourra sans danger; puis que recontrant cét Estat dans la plus grande foiblesse qu'il ait iamais eû, & dans le plus grand d'égout de toute sorte de Ministres, il ne pourra resoudre aucune imposition comme il est neanmoins obligé par l'indigence des Espargnes du Roy, sans fortifier quoy que faussement peut estre, les peuples dans leur premier idée, qu'en effet il est impossible d'estre premier Ministre &

d'estre homme de bien. Cela me fait donc conclurre que *Le Ministere n'est pas vn degré digne d'estre brigué par vn homme de cœur.*

VII. Auant que d'establir les preuues de cette derniere necessité ie presupose que tout le monde sçait que les Iansenistes accusent Molina d'estre Semipelagiens & par consequent heretique; & que les Molinistes accusent Iansenius d'estre Caluiniste , & par consequent aussi heretique: Ie presupose en outre comme il est tres vray que tous nos Docteurs sont ou Iansenistes ou Molinistes & par consequent heretiques les vns dans l'opinion des autres: En troisiesme lieu ie presupose que les peuples qui ne se dirige que par ses Docteurs se trouue reduit à des grandes perplexités de scrupule par la necessité où il se voit reduit de se rẽdre le Docteur de ses Docteurs, c'est à dire de condamner les vns en les reprouuant comme des desesperez , pour se soumetre au sentiment des autres: Ie defie & les Iansenistes & les Molinistes de me pouuoir nier aucunes de ses propositions.

Apres cela ie raisonne de la sorte: si ie dois suiure mes Docteurs , ie les dois principallement suiure dans la connoissance qu'ils me donnent de la bonne ou de la mauuaise doctrine, par ce qu'il ne m'appartient pas d'en iuger: mes Docteurs me disent que la doctrine de Iansenius est eronnée , il est donc éuident que la Doctrine de Iansenius

ne doit point estre suiuie: mes Docteurs me disent que la doctrine de Molina est pernicieuse, il est donc euident que ie la dois fuir; il est donç éuident que l'vn & l'autre Doctrine ne vaut rien; puis que l'vne & l'autre est condamnée par les Docteurs que l'Eglise a ordonné pour me diriger, vn homme de sens qui ne soit point interessé sera de mon party.

Les deux doctrines ne vallent donc rien, ou du moins elles sont dangereuses, puis que ie ne puis les embrasser sans scrupule, que faut il faire? le dessein qui se brace au grand aduãtage des consciences, & qu'on fera bien tost esclore, nous le monstrera par l'admirable establissement d'vne simplicité de creance que certaines personnes de probité veulent mettre dans l'idée des gẽs de bien, pour leur faire fermer les yeux de l'esprit au desir extrauagant de sçauoir ce qui ne peut point estre compris par l'étendement humain, & qui ne peut point estre discuté sans vn danger euident de tomber enfin dans l'opiniastreté de l'heresie: Ie supplie les gens de bien, d'ouurir & le cœur & les oreilles à ce dessein pieux, qui ne manquera sans doute pas de donner l'alarme à Iansenius & à Molina, lors que sans les condamner, il leur fermera tellement la bouche qu'ils ne pourrõt le combatre que par le seul motif de faire valoir leur party, puis qu'il ne leur imposera le silence que pour les reunir tous ensemble par la

confeſſion de leur ignorance & de leur foibleſſe : ce deſſein paroiſtra dans cette ſemaine, & l'autheur dont Dieu s'eſt ſeruy pour le faire valoir, en a deſ ja donné l'œconomie dans vn certain liure intitulé *La chaine de l'Hercule Gaulois* : c'eſt auſſi ce qui m'a fait conclure *qu'il eſtoit neceſſaire que les Ianſeniſtes & les Moliniſtes s'entracuſaſſent d'erreur*, pour donner occaſion à cette ſimplicité de creance qui ne ſera moins eſtablie pour ietter la confuſion dans les deux partis, que pour fermer deſormais la porte à de ſemblables erreurs.

Si ces Paradoxes ſont aprouuez, ie pourray encor en fournir quelques autres pour l'entretien des bons eſprits, cependant que ie me diſpoſe de donner du marteau à Ianſenius & à Molina, c'eſt à dire de les traiter d'Heretiques, ſi toute fois ils ne relaſchent en ſuitte de cette ſimplicité de creance, de vouloir obliger le monde à croire ce qu'ils ne ſçauroient eux meſme rendre croyable ſans diſpute.

FIN.